



**Durée :** 2 jours, soit 14 heures de formation



**Prérequis :** Aucun



**Public visé :**

Professionnels (assistants de service social, conseillers en économie sociale et familiale, éducateurs spécialisés) et bénévoles accueillant et accompagnant des personnes d'origine étrangère dans leur demande d'asile.



**Objectifs pédagogiques :**

- Connaître le dispositif de protection des réfugiés.
- Maîtriser les différentes formes de protection au titre de l'asile.
- Connaître les droits sociaux des demandeurs et des bénéficiaires du droit d'asile.



**Moyens et méthodes pédagogiques :**

Support Powerpoint.  
Exposés et illustration par l'exemple – échanges d'expériences – études de cas – exercices pratiques.

**Contenu :**

Cadre juridique : Convention de Genève du 28 juillet 1951; fondements constitutionnels français ; CESEDA; règlements Dublin ; loi du 29 juillet 2015; loi Asile Immigration de 2018.

Les institutions internationales et la politique d'asile en France : le HCR (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés), l'OIM (Organisation Internationale pour les Migrations), les grandes organisations non gouvernementales (ONG)...

Les associations d'aide aux demandeurs d'asile.

La procédure d'asile et examen de la demande par l'OFPRA.

La procédure de Dublin et ses effets pour le demandeur d'asile

Les conditions matérielles d'accueil des demandeurs d'asile.

Protection au titre de l'asile et effets : asile politique, protection subsidiaire et apatriotie.

Non reconnaissance du statut de réfugié et recours auprès de la CNDA (Cour nationale du droit d'asile)

Refus du séjour et conséquences.

**660,00 € TTC  
par stagiaire**



**Modalités d'évaluation :**

Auto-évaluation des connaissances en début et fin de formation – allers retours constants entre la théorie et la pratique – méthode interrogative – quiz – études de cas et exercices.



**Animation :**

Lucile ABASSADE